Rect.

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 307 Rect.

N° 307

présenté par M. Carrez

ARTICLE 19

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« physiques ou morales »,

les mots:

« morales et physiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à assurer une rédaction de l'alinéa 8 en harmonie avec celle de l'alinéa 6 auquel il renvoie.